



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU SQUARE SAINT-LOUIS, AU TITRE DU DISPOSITIF « PLAN VERT D'ILE DE FRANCE : SOUTIEN A LA CREATION ET A L'AMELIORATION D'ESPACES VERTS »

**DÉCISION N° DM-23-094
EN DATE DU 15 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de réaménagement du square Saint-Louis en vue de lutter contre les îlots de chaleur, et d'améliorer le cadre de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « Plan vert d'Île-de-France : soutien à la création et à l'amélioration d'espaces verts »;

CONSIDÉRANT l'urgence climatique et la nécessité de réaménager les espaces publics afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens et de lutter contre les îlots de chaleur ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Région Ile de France pour l'aménagement d'espaces ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la Région Ile de France une subvention au titre du dispositif d'aide « Plan vert d'Île-de-France : soutien à la création et à l'amélioration d'espaces verts » d'un montant de 150 300 € soit 40% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230215-lmc1H10560H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/02/2023
Date de Publication : 15/02/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230215-lmc1H10560H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/02/2023
Date de Publication : 15/02/2023